

ATTESTATION D'EXONERATION

(de la taxe sur les débits de boissons pour les associations sportives, éducatives ou sociales)

Il vous est demandé, pour des questions d'uniformité et d'intégralité, de **n'utiliser que ce seul modèle**. Nous attirons votre attention pour que, **seule l'association ayant effectivement reçu un avertissement-extrait de rôle**, fasse remplir l'attestation et mentionne **obligatoirement le numéro d'article de rôle 2022** se trouvant sur l'invitation à payer la taxe sur les débits de boissons. Il ne sera pas donné suite à toute attestation incomplète.

Exercice : 2022

N° d'article de rôle : (champ obligatoire)

Je soussigné(e) :

Bourgmestre à la Commune de :

Atteste que l'association dénommée :

T.V.A (n°d'entreprise)

Adresse d'exploitation de l'association

Code postalLocalité

Représentée par

En sa qualité deGSM

Qui s'engage à maintenir les conditions ci-après pendant la durée de l'exercice fiscal **2022** :

- Poursuit, sans but lucratif, l'(les) objet(s) social (aux) suivant(s) :
.....
.....
- Organise un débit de boissons à titre accessoire donc le bénéfice d'exploitation est affecté au financement de la réalisation de cet (ces) objectif(s)
- Et que ce débit de boissons est ouvert au public 4 jours ou moins par semaine en moyenne annuelle.

Fait à le

Pour l'association,

Sceau communal

Le Bourgmestre,